

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX



**Direction du Patrimoine et de l'Immobilier
Département des contrats immobiliers**

**TRAVAUX DE DEPLOMBAGE COMPLEMENTAIRE DANS LE CADRE DE LA
REHABILITATION ET MISE EN SECURITE DU BATIMENT DE L'INSTITUT DE GEOLOGIE
DE STRASBOURG**

Date Limite de Réception des Offres :

Lundi 12 mai 2025 à 16h00

Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION**SOMMAIRE**

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - OBJET DU MARCHE - EMBLEMES	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	4
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	4
1.4 - PRESENTATION DES TRANCHES OPTIONNELLES	4
1.5 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	4
1.6 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE ET INTERNE	4
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	5
2.2 - VARIANTES	6
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	6
2.4 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	6
ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS	7
3.1 - MAITRISE D'OUVRAGE	7
3.1 - ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE	7
3.2 - MAITRISE D'ŒUVRE	7
3.3 - CONTROLE TECHNIQUE	7
3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	8
3.5 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	8
ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	9
ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	10
5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	10
5.2 - USAGE DE MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU	12
ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	12
ARTICLE 7 : ÉCHANTILLONS, PROTOTYPES ET LOCAL TEMOIN	15
ARTICLE 8 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	15
8.1 - DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS	15
8.2 - ENVOI DEMATERIALISE	15
8.3 - TRANSMISSION D'UNE COPIE DE SAUVEGARDE	17
ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	18
9.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	18
9.2 - VISITES SUR SITE	18
ARTICLE 10 : NEGOCIATIONS	18

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet du marché - Emplacements

Les stipulations de la présente consultation concernent les travaux de déplombage complémentaire dans le cadre de la réhabilitation de l'Institut de Géologie de Strasbourg.

Lieu(x) d'exécution : 1 rue Blessig - 67000 STRASBOURG.

Il est à noter que l'emprise du chantier se situe sur le campus historique de l'Université de Strasbourg, à proximité d'autres bâtiments en fonctionnement.

La plus grande vigilance devra être apportée par les entreprises titulaires aux nuisances et aux risques pouvant impacter le voisinage et les bâtiments universitaires en fonctionnement pendant les travaux.

Présentation du projet :

L'Institut de Géologie a été construit en 1887 au sein de l'Université impériale germanique de Guillaume II. Il s'étend sur une surface globale de 7950 m² SUB, à proximité du jardin central construit autour du Palais Universitaire, sur le campus historique de l'Unistra, au cœur de la révision et de l'extension du Périmètre de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

Le bâtiment de Géologie a déjà fait l'objet de différents programmes de travaux, dont récemment la mise en place du Pôle Energie (chaufferie) en 2019.

L'opération porte sur :

- ✓ La réhabilitation du niveau rez-de-chaussée en vue d'une nouvelle affectation,
- ✓ La rénovation du niveau R+1,
- ✓ La mise en sécurité du bâtiment (niveau rez-de-jardin, R+2 et R+3),
- ✓ La mise en accessibilité du bâtiment.

L'opération s'inscrit dans le projet de création du Pôle Sciences, Culture et Société de l'Opération Campus qui regroupera à terme l'Institut de Géologie rénové, le musée de Zoologie rénové et le nouveau Planétarium.

Descriptif sommaire à titre d'information:

Travaux de déplombage complémentaire par retrait des éléments plombés selon les méthodes optimales à chaque type de support.

Les descriptifs et quantitatifs précisés ci-avant figurent à titre indicatif.

Le candidat se reportera au CCTP pour la description des prestations et à la DPGF pour les quantités.

1.2 - Etendue de la consultation

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée avec publicité et mise en concurrence en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Il suit les dispositions des articles R.2113-4 à R.2113-6 du Code de la Commande Publique, concernant les marchés à tranches.

1.3 - Décomposition de la consultation

La présente consultation comporte pas de lots :

1.4 - Présentation des tranches optionnelles

Les travaux comportent une tranche optionnelle:

Numéro de la tranche optionnelle	Intitulé	Délais d'exécution des tranches optionnelles	Délais d'affermissement
Tranche optionnelle n°1	Application d'une couche de recouvrement anti-migration du plomb	1 mois	12 mois

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'affermir par ordre de service une ou plusieurs tranches optionnelles du marché, dans l'ordre qu'il jugera opportun. De même manière, il se réserve la possibilité de n'affermir aucune tranche optionnelle.

Aucun indemnité d'attente ou de dédit ne sera versée au titulaire si la tranche optionnelle n'est pas affermée.

1.5 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un **groupement conjoint avec mandataire solidaire**. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

La forme du groupement imposée, dans le présent marché, a pour objet d'assurer la continuité du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

1.6 - Nomenclature communautaire et interne

- **Nomenclature communautaire**

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens, sont les suivantes :

Lot	Code CPV
Lot 01 – Désamiantage – Déplombage – Démolition	45262660-5 : Travaux de désamiantage 90660000-1 : Services d'enlèvement du plomb

- **Nomenclature Interne**

Code	Nomenclature Unistra
BF.02	Travaux de réhabilitation ou de réutilisation

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

La période de préparation démarre à compter soit de la notification du marché, soit de l'ordre de service de démarrage du lot concerné.

La lettre de notification ou l'ordre de service pourra faire mention, de manière expresse, de la date de démarrage. A défaut de mention expresse, c'est la date de distribution de l'envoi recommandé qui fera foi.

Les travaux démarrent à la fin de la période de préparation, ou par ordre de service ultérieur. Dans le 2^{ème} cas l'ordre de service ultérieur sera transmis au plus tard 7 jours calendaires avant la date de fin de la période de préparation de chantier. Cet OS ultérieur précise la date de démarrage des travaux, à défaut de mention expresse, c'est la date de distribution de l'envoi recommandé qui fera foi. Un décalage dans la durée de la période de préparation de chantier, ne donne droit à aucune indemnité.

Conformément à l'article 18.1.1 du CCAG travaux, le délai d'exécution des travaux est celui imparti pour la réalisation des travaux incombant au titulaire, y compris le repliement des installations de chantier et la remise en état des terrains et des lieux.

Conformément à l'article 18.1 du CCAG Travaux, en dehors des cas de tranches optionnelles, le titulaire ne peut se prévaloir d'aucun préjudice si la date, fixée par ordre de service, pour le début de la période de préparation lorsqu'il en existe une, ou de début d'exécution des travaux n'est pas postérieure de plus de 6 mois à celle de la notification du marché.

Le planning d'exécution est fourni dans le dossier de consultation des entreprises. Le planning d'exécution est contractuel.

La période de préparation sera ajustée si nécessaire, afin de tenir compte des synthèses techniques. Le planning d'exécution réactualisé faisant apparaître les dates de démarrage sera notifié aux entreprises attributaires par ordre de service.

2.2 - Variantes

2.2.1 – Variantes autorisées par le pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur n'autorise aucune variante libre dans le cadre de la présente opération.

2.2.2 – Variantes imposées par le pouvoir adjudicateur

Il est prévu une variante imposée par le pouvoir adjudicateur :

Numéro de la variantes imposées	Intitulé
Variante n°1	Retrait de peinture par piquage
Variante n°2	Retrait de peinture par sablage pour les poutres et poutrelles
Variante n°1 et 2	Retrait de peinture par piquage et par sablage pour les poutres et poutrelles

Les modalités d'analyse et de présentation de ces variantes imposées figurent au règlement de la consultation.

Le pouvoir adjudicateur se déterminera au moment de la notification sur les variantes imposées qui seront retenues.

NOTA : **les variantes demandées ci-dessus doivent impérativement être chiffrées** par les candidats dans leurs offres. **Les réponses des candidats aux variantes imposées sont obligatoires, sous peine de rejet de l'offre incomplète.**

A cette fin, les pièces de l'offre, dont l'acte d'engagement, ses annexes, et le mémoire technique, doivent être complétées par les candidats sur tous les aspects utiles à la bonne compréhension de l'offre.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **150 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Conditions particulières d'exécution

- Clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi

Sans objet

- Marché réservé

Sans objet.

Article 3 : Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage est assurée par :

Université de Strasbourg
Direction du Patrimoine Immobilier
18 rue Goethe
FR-67081 Strasbourg Cedex

3.1 – Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

L'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le réemploi est assurée par :

BOMA
8 rue des Cottages
67110 Strasbourg
contact@boma.alsace
06 20 70 86 57

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

ROUBY HEMMERLE BRIGAND ARCHITECTES
13 RUE DU GENERAL DE CASTELNAU
67000 STRASBOURG
agence@rhb-architectes.com
Tél : 09 81 43 57 36

Membres du groupement :

Bureau d'étude ingénierie: PROJEX

Bureau d'étude acoustique : Euro sound project

3.3 - Contrôle technique

Les travaux du présent marché sont soumis au contrôle technique au sens de la loi du 4 janvier 1978 dans les conditions du C.C.A.P.

Le contrôle technique est assuré par :

QUALICONSULT
19 RUE DES CIGOGNES
67960 ENTZHEIM
strasbourg.qc@qualiconsult.fr
Tel : 03 88 78 45 81

Les missions confiées par le maître de l'ouvrage au contrôleur technique sont les suivantes :

	Missions
	Missions de base
L	Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables
S	Sécurité des personnes dans les ERP
	Missions complémentaires
Hand	Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
PS	Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme
Ph	Isolation acoustique des bâtiments autres qu'à usage d'habitation
Th	Isolation thermique et économies d'énergie
VIE	1 ère vérification des nouvelles installations électriques
	Attestation de conformité PRM
	Réalisation de mesure acoustiques (niveaux sonores avant et après projet)
	Expertise réglementaire au stade des avis sur APD et en phase PRO et DCE
	Réalisation de mesures acoustiques

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent du **niveau II** de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé. La mission sera effectuée par :

PREV & CO BTP SARL
1 RUE NEUVE
67720 WEYERSHEIM
nadia.ruiz@prevco-btp.fr
Tel : 06 37 28 58 68

Les entreprises seront tenues de remettre au coordonnateur S.P.S., un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

3.5 – Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La réalisation des prestations décrites dans l'élément de mission O.P.C. est confiée à :

GROUPE PROJEX
50 RUE DES VIGNES
67202 WOLFIS
p.marziac@projex.fr
Tél : 03 88 10 17 37

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement pour chaque lot (A.E.), et ses annexes :
 - Annexe n°1 concernant la répartition des missions entre cotraitants le cas échéant ;
- Le cahier des charges administratives et particulières (C.C.A.P.) ;
- Le C.C.T.C. ;
- La Notice d'Organisation de Chantier (NOC) ;
- La liste de pièces des DOE ;
- RICT ;
- PC39 (Notice d'accessibilité) ;
- PC40 (Notice de sécurité) ;
- Le CCTP ;
- Diagnostics amiante, plomb ;
- Diagnostic structure ;
- Le plan général de coordination sécurité (PGC) ;
- Le plan d'installation de chantier (PIC) ;
- Le planning OPC prévisionnel des études et des travaux ;
- Les décompositions du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) ;
- La déclaration de sous-traitance (DC4) ;
- Le cadre de mémoire technique.

Les frais de reprographie des documents du dossier de consultation sont à la charge du candidat, qui pourra télécharger toutes les pièces sous format informatique sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

La référence de la consultation est la suivante : DCI 2025 586

IMPORTANT : Conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, les documents de la consultation y sont dorénavant librement accessibles, sans identification obligatoire des opérateurs économiques.

Néanmoins, il vous est fortement conseillé de procéder à votre identification car celle-ci vous permet d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il vous appartiendra de récupérer par vos propres moyens les informations communiquées.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique (CD-ROM, clé USB) n'est autorisée.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **7 jours avant la date limite de réception des offres soit jusqu'au 05/05/2025**. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra remettre une nouvelle offre sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et l'heure limites de dépôt des offres.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Les candidats pourront utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site **<https://www.economie.gouv.fr>**. A défaut de transmission de ces formulaires, les éléments indiqués ci-dessous devront être apportés par le candidat : Documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles R.2143-3 et R.2143-8 du code de la Commande Publique.

Conformément à l'article R.2143-4 du Code de la Commande Publique, l'Université de Strasbourg accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/7 de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen, en lieu et place des documents mentionnés aux articles R.2143-3 et R.2143-8 du Code de la Commande Publique.

Le document unique de marché européen devra obligatoirement être rédigé en français.

5.1.1 - Pièces de la candidature

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R.2143-3 du code de la Commande Publique.:

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- Copie du/des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles R.2142-6 et suivants du code de la Commande Publique:

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels : en particulier une copie des attestations d'assurance « Responsabilité Civile » et « Décennale ».

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R.2142-15 et suivants du code de la Commande publique:

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Par ailleurs dans l'objectif d'allégement des délais de procédure, il est conseillé de joindre les déclarations fiscales et sociales (ex : liasse 3666 et la déclaration URSSAF), ainsi que les pièces mentionnées aux articles D8222-5 et D8222-7 du Code du travail. Toutefois, en cas d'impossibilité, l'absence de ces documents n'entraînera ni rejet, ni pénalités.

5.1.2 – Pièces de l'offre

L'offre du soumissionnaire devra fournir les pièces suivantes pour chaque lot :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes **dûment remplis, datés et signés**,
 - l'annexe n°1 concernant la répartition des missions entre cotraitants le cas échéant,
- La décomposition du prix global forfaitaire (D.P.G.F.) **dûment remplie** ;
- Le mémoire technique **dûment rempli** accompagné par les fiches techniques correspondantes.
- La déclaration de sous traitance (DC4) **dûment rempli le cas échéant.**

Il est fortement recommandé d'utiliser le cadre de mémoire technique proposé.

Observations :

Le candidat joindra avec son mémoire technique et son offre les fiches techniques demandées qui préciseront les caractéristiques techniques et les conditions de mise en œuvre. Le cas échéant la production de l'Avis Technique en cours de validité est à privilégier.

Pour les matériaux ou produits ou la qualité esthétique est un critère important, la fiche technique sera produite en couleur.

Le candidat est réputé accepter sans aucune modification ni réserve les termes de la totalité des pièces du DCE de l'Université de Strasbourg listées à l'article 4 du présent document. Seuls les exemplaires originaux conservés par l'administration font foi.

Important : Le candidat est tenu de vérifier les quantités de la DPGF indiqués dans la colonne « Qu. BET ».

Il lui est possible de les modifier en l'indiquant dans la colonne « Qu. ENT » prévue à cet effet, lorsqu'il remet son offre.

Les modifications doivent être mises en évidence dans le document (toute la ligne en italique et en couleur).

L'analyse du prix sera faite sur la base des quantités modifiées.

En revanche, une fois l'offre remise le candidat ne pourra plus élever de contestation à ce sujet.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement (Article 4).

5.2 - Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2142-1 à L.2152-8, L.2152-8, R.2152-1 à R.2152-13 du code de la Commande Publique.

Conformément à l'article R-2161-4 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'analyser les offres avant les candidatures.

Les critères relatifs à la candidature sont :

Capacités professionnelles techniques et financières.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pondération critère PRIX	Pondération critère TECHNIQUE	Qualité des références similaire en travaux de déplombage	Proposition d'organisation pour intervenir selon le planning prévisionnel	Proposition de méthodologie et observations spécifiques sur le type de technique adapté aux différents supports	Pondération critère DEVELOPPEMENT DURABLE : Dispositions prévues pour la gestion des déchets
50 pt	45 pt	5 pt	20 pt	20 pt	5 pt

Le prix sera noté de la manière suivante :

- la solution la moins chère reçoit la note maximum.
- les autres offres sont notées de la manière suivante :

$$\frac{\text{Montant de l'offre la moins chère} \times \text{note maximum}}{\text{Montant de l'offre analysée.}}$$

Le classement sur la base de l'ensemble des critères sera établi à partir de l'analyse de l'offre de base tranche ferme + tranche optionnelle.

Analyse des variantes :

Il est précisé que quatre classement seront réalisés :

- L'un comprenant la solution de base
- L'autre comprenant l'offre varianté n°1.
- L'autre comprenant l'offre varianté n°2.
- L'autre comprenant l'offre varianté n°1+2.

⇒ Dans le cas où le pouvoir adjudicateur souhaite réaliser les prestations de la (ou des) variante(s) concernée(s), le candidat attributaire du marché sera le candidat arrivé en première position au classement :

⇒ A contrario, si le pouvoir adjudicateur ne souhaite pas réaliser les prestations de la (ou des) variante(s) concernée(s) le candidat attributaire du marché sera le candidat arrivé en première position au classement solution de base.

Le critère de valeur technique sera noté de la manière suivante (voir pondération ci-dessus) :

1/ Qualité des références similaire en travaux de déplombage:
- 2 références similaires en type de prestation et envergure :

2/ Proposition d'organisation pour intervenir selon le planning prévisionnel:

L'entreprise apportera notamment les justifications suivantes :

- Constitution et nombre d'équipes.
- Liste du personnel habilité/formé au risque plomb et opérations de déplombage.

- Déclaration de sous-traitance préalable (liste du personnel habilité à étendre le cas échéant).
- Proposition de cadencement.
- Mutualisation des zones.

3/ Proposition de méthodologie et observations spécifiques sur le type de technique adapté aux différents supports:

Prise en compte des spécificités du projet et du chantier dans les méthodologies d'exécution, modes opératoires.

L'entreprise apportera notamment les précisions suivantes :

- L'organisation et la méthodologie mises en œuvre afin de réaliser les prestations attendues au CCTP.
- Modénatures.
- poutres et poutrelles – sablage vs brossage.
- avantages et inconvénients ponçage vs piquage etc.
- Objectifs de teneur en plomb dans les supports après intervention

Les sous- critères seront notés sur 1 comme suit :

1/1: proposition très satisfaisante, standard très élevé et supérieur aux attentes, parfaitement renseigné

0,8/1: proposition satisfaisante, standard élevé, bien renseigné

0,65/1 : proposition convenable, standard au-dessus du moyen,

0,5/1: proposition correcte, large présence d'observations spécifiques

0,35/1 proposition passable, présence ponctuelle d'observations spécifiques

0,20/1: proposition insuffisante, renseignements généraux non spécifiques à l'opération

0/1 : absence d'informations ou hors sujet

Le critère de développement durable sera noté de la manière suivante (voir pondération ci-dessus, par lot) :

1/ Gestion des déchets *

Le sous-critère 'gestion des déchets' sera évalué en fonction :

- Un éventuel taux de revalorisation/recyclage des déchets (hors incinération)
- De la proximité des centres de tri et traitement

2/ Méthodologie utilisée pour minimiser les nuisances pour le voisinage

Ces critères seront évalués à partir du « mémoire technique » et des « fiches techniques » le cas échéant fournis par le candidat dans son offre.

Remarque : Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de revenir vers les candidats pour leur demander de confirmer ou régulariser leur offre.

Si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R.2143-6 à R.2143-10 du code de la Commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 7 : Échantillons, prototypes et local témoin

Se reporter au CCTC.

Article 8 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

8.1 – Dématérialisation des marchés publics

Depuis le 1er octobre 2018, l'ensemble des procédures de passation des marchés publics seront obligatoirement dématérialisées c'est-à-dire conclues par voie électronique via la plateforme des achats de l'Etat « PLACE » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les plis des candidats devront être transmis électroniquement dans les conditions prévues à l'article 8.2 du présent règlement de consultation.

Tout envoi de plis par voie papier est irrégulier. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de régulariser ou non ces offres en vertu des articles R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique.

Les candidats pourront transmettre une copie de sauvegarde de leur candidature et de leur offre dans les conditions prévues à l'article 8.3 du présent règlement de consultation.

L'ensemble des échanges entre les entreprises et l'Université de Strasbourg se fera via la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) :

- Mise en ligne des documents de la consultation ;
- Echange questions/réponses ;
- Information des candidats non retenus ;
- Demande de complément de candidature ;
- Demande de documents administratifs dans le cadre du formulaire NOTI1 ;
- Envoi des documents de notification à l'attributaire.

Les offres transmises par télécopie ou par courriel ne sont pas acceptées.

8.2 – Envoi dématérialisé

Pour cette consultation, seuls sont autorisés les dépôts électroniques à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

En cas d'envois successifs seul le dernier envoi réceptionné avant la date limite de remise des plis est admis. Les plis antérieurs seront rejetés sans être examinés.

Aucun envoi papier, par télécopie ou courriel ne sera accepté.

Seule une copie de sauvegarde des plis pourra être transmise sur un support physique électronique, dans les conditions prévues à l'article 8.3 du présent règlement de consultation.

Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur la plate-forme « PLACE » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats ou les soumissionnaires trouveront sur le site www.marches-publics.gouv.fr un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'Etat, notamment les prérequis techniques et certificats électroniques.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat/soumissionnaire.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de PLACE :

- Manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plate-forme ;
- Assistance téléphonique ;
- Module d'autoformation à destination des candidats ;
- Foire aux questions ;
- Outils informatiques.

Les candidats ou les soumissionnaires devront poser leurs questions sur les documents de la consultation via la plateforme PLACE.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception est adressé au candidat/soumissionnaire par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue au maître d'ouvrage.

L'opérateur économique s'assure que les messages envoyés par la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) notamment, nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Avertissement :

La signature électronique des documents est obligatoire. Une signature manuscrite scannée ne peut pas remplacer la signature électronique.

Pour répondre sous format électronique, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit être titulaire d'un certificat électronique conforme au règlement « eIDAS » ou d'un certificat « RGS » de niveau ** ou * en cours de validité**

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Horodatage :

Les plis (candidatures et/ou offres) transmis par voie électronique sont horodatés. Les plis reçus après la date et l'heure limite fixées par la présente consultation sont considérés comme hors délai et sont rejetés.

En cas d'indisponibilité de la plateforme, la date et l'heure limite de remise des plis peuvent être modifiées.

8.3 – Transmission d'une copie de sauvegarde

Les candidats peuvent transmettre dans les délais impartis pour la remise des plis, sous pli scellé, et en complément d'un pli dématérialisé, une copie de sauvegarde de leur candidature et de leur offre.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles et respecter les conditions suivantes :

- Un fichier comportant les pièces de la candidature ;
- Un fichier distinct comportant les pièces de l'offre.

Les candidats transmettent la copie de sauvegarde de leur candidature et offre sous pli cacheté sur lequel apparaissent clairement :

- la **dénomination et les coordonnées de la société candidate**
- ainsi que la mention :

COPIE DE SAUVEGARDE

**TRAVAUX DE DEPLOMBAGE COMPLEMENTAIRE DANS LE CADRE DE LA
REHABILITATION ET MISE EN SECURITE DU BATIMENT DE L'INSTITUT DE GEOLOGIE
DE STRASBOURG**

Les copie de sauvegarde peuvent être :

- **Transmises par voie postale, en courrier recommandé avec accusé de réception ou par tout autre moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.**

Elles sont adressées à :

**Université de Strasbourg
Direction du Patrimoine Immobilier
Département Contrats Immobiliers
18, rue Goethe
CS 90032
67081 STRASBOURG cedex**

et devront être réceptionnées au plus tard aux date et heure limites fixées pour la réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

- **Déposées, contre récépissé, à la même adresse (Direction du Patrimoine Immobilier – Secrétariat – Rez-de-chaussée), du lundi au vendredi (sauf jours fériés) le matin de 9h à 12h, et l'après-midi de 14h à 16h.**
- **Transmises par voie électronique, sur la plateforme des achats de l'Etat PLACE à l'adresse suivante :**

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

IMPORTANT : Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. De ce fait, si un des candidats auxquels le pouvoir adjudicateur envisage de notifier le marché a transmis son offre par voie électronique, il devra transmettre un exemplaire papier de son offre dans un délai maximum de 7 jours ouvrés suite à la demande de l'administration formulée par la plateforme des achats de l'Etat (PLACE).

Article 9 : Renseignements complémentaires

9.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront faire parvenir **au plus tard 9 jours avant la date limite de réception des offres soit le 03/05/2025**, une demande via la plateforme PLACE sur la page de la consultation :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Une réponse sera alors adressée, via la plateforme achat public, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, **7 jours avant la date limite de réception des offres soit jusqu'au 05/05/2025**.

9.2 – Visites sur site

Sans objet

Article 10 : Négociations

En application de l'article L.2123-1 du code de la Commande Publique, l'Université de Strasbourg se réserve le droit de négocier ou de ne pas négocier pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

Cette négociation se déroulera dans le respect des principes d'égalité de traitement, de non-discrimination et d'obligation de transparence prévus par le code de la commande publique.

La négociation sera engagée sous la forme de demandes écrites, de rencontre physique ou virtuelle avec l'ensemble des soumissionnaires. Elle portera sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

Suite à cette phase de négociation, et si des ajustements s'avèrent nécessaires, un délai complémentaire sera laissé aux candidats pour formuler une proposition finale qui servira de base pour l'analyse et le classement final des offres.

Conformément à l'article R.2123-5 du Code de la commande publique, l'Université de Strasbourg se réserve la possibilité de sélectionner l'offre initiale d'un ou de plusieurs candidats dans le cadre d'un groupement d'opérateurs économiques pour l'attribution du lot correspondant.